

## PAR COURRIER POSTAL ET COURRIEL

Conseil du Canton de Tehkummah  
456 Hwy 542A  
Tehkummah, ON POP 2C0

Le 31 mai 2018

Aux membres du conseil du Canton de Tehkummah

### **Objet : Plainte sur une réunion à huis clos, 15 mai 2018**

Mon Bureau a reçu une plainte sur une réunion extraordinaire du conseil du Canton de Tehkummah tenue le 15 mai 2018. Le plaignant a dit à mon Bureau que le public n'avait pas été avisé de cette réunion. La greffière intérimaire du Canton a confirmé à mon Bureau que, par inadvertance, aucun avis de la réunion n'avait été affiché dans le bâtiment municipal, contrairement à ce qu'exige le règlement de procédure du Canton.

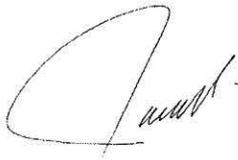
En avril 2018, j'ai fait paraître un rapport à l'intention du Canton, présentant les conclusions de mon enquête sur une réunion du conseil le 22 décembre 2017. Dans ce rapport, j'ai conclu que le Canton avait omis de communiquer un avis de la réunion, contrairement à ce qu'exige la *Loi de 2001 sur les municipalités* et le règlement de procédure du Canton. J'ai aussi conclu que ce règlement devrait être modifié pour éliminer les renvois désuets aux articles abrogés de la Loi et officialiser la pratique générale du Canton concernant l'affichage des avis des réunions.

En réponse à mon rapport, le préfet du Canton a dit à mon Bureau que le Canton améliorerait ses procédures pour s'acquitter de ses obligations légales à l'avenir. Comme le Canton a omis d'afficher un avis public de sa réunion du 15 mai 2018, j'écris pour lui rappeler ses obligations en vertu de la Loi et pour encourager le conseil à s'acquitter avec vigilance de ses obligations afin de garantir qu'un avis suffisant est communiqué au public avant toute réunion.

Bell Trinity Square  
483 Bay Street, 10th Floor, South Tower, Toronto, ON M5G 2C9  
483, rue Bay, 10<sup>e</sup> étage, Tour sud, Toronto (Ontario) M5G 2C9  
Tel./Tél. : 416-586-3300  
Facsimile/Télécopieur : 416-586-3485 TTY/ATS : 1-866-411-4211

Cette lettre devrait être communiquée au public lors de la prochaine réunion du conseil du Canton. De notre côté, nous en afficherons une copie sur notre site Web. Si vous avez la moindre question ou la moindre préoccupation, n'hésitez pas à communiquer avec notre Bureau.

Cordialement,



Paul Dubé  
Ombudsman de l'Ontario